

OPINION'EYE

BY "opinionway



PAR CLÉMENT ROYAUX,
CHARGÉ D'ÉTUDES
OPINION & POLITIQUE

APRÈS LE REVIREMENT AMÉRICAIN QUEL EST LE REGARD DES FRANÇAIS SUR L'AVORTEMENT?

Le 24 juin 2022, la Cour Suprême des États-Unis a annulé l'arrêt Roe v. Wade datant de 1973, accordant ainsi aux États la liberté d'interdire ou de limiter l'accès à l'avortement. Dans ce pays où l'on évaluait à 930 160 le nombre d'avortements en 2020[1], ce nouveau jugement est loin de faire l'unanimité : 60% des Américains désapprouvent cette décision[2].

Ce revirement de la plus haute juridiction américaine a largement retenti sur le territoire hexagonal. Quelques jours après cette annonce, 49% des Français déclaraient en avoir parlé avec leur entourage, soit un sujet presque autant discuté que l'arrivée de la nouvelle vague de Covid-19 (53%). Comment les Français réagissent-ils à l'arrêt de la Cour Suprême ? Et plus globalement, quel est leur point de vue sur la question de l'avortement ? A l'ère de la globalisation, les opinions publiques américaine et française sont-elles au diapason ?

PRECEDENTS NUMEROS

[Numéro 18](#)

[Numéro 17](#)

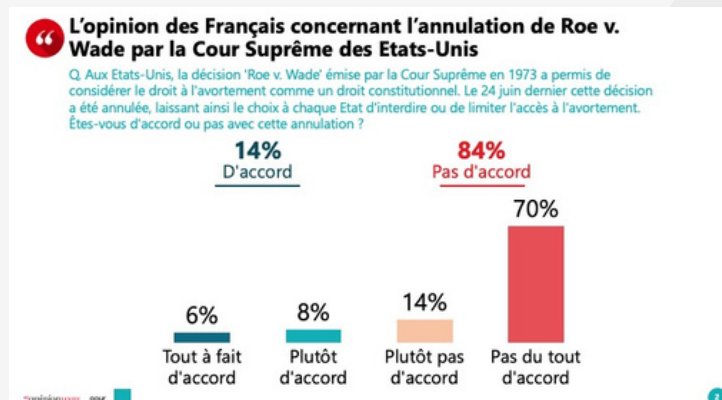
[Tous les numéros](#)

[1] Données collectées par le Guttmacher Institute, publiées le 15 juin 2022. <https://www.guttmacher.org/article/2022/06/long-term-decline-us-abortion-reverses-showing-rising-need-abortion-supreme-court>

[2] Sondage Monmouth University Poll, publié le 28 juin 2022. https://www.monmouth.edu/polling-institute/documents/monmouthpoll_us_062822.pdf

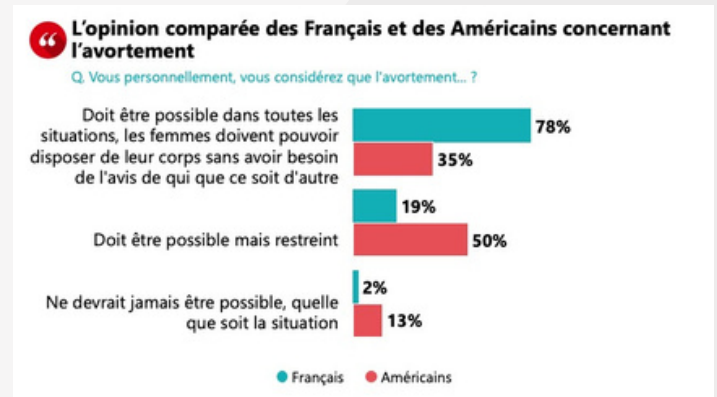
La France et les États-Unis : deux perceptions éloignées de l'avortement

Les Français sont majoritairement en désaccord avec la décision de la Cour Suprême américaine (84%, dont 70% ne sont « pas du tout d'accord »). Dans un pays qui, il y a cinq ans, rendait un hommage unanime à Simone Veil qui avait porté le projet de loi de dépénalisation de l'avortement, ce droit apparaît aujourd'hui comme un acquis auquel les citoyens se montrent profondément attachés. Un interviewé explique par exemple être « contre l'avortement à titre personnel, mais qu'aujourd'hui il est passé dans les mœurs et doit être défendu[3] ».



78% des Français estiment que l'avortement devrait être possible dans tous les cas. A contrario, 19% des interviewés souhaitent restreindre le droit à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Seuls 2% des Français voudraient une interdiction totale de l'avortement.

Aux États-Unis, l'opinion publique est nettement plus nuancée : seuls 35% des Américains[4] estiment que l'avortement devrait être possible dans tous les cas, alors que 50% préféreraient en restreindre l'accès. L'interdiction totale de cette pratique est, quant à elle, soutenue par 13% des interviewés aux États-Unis.



Ces chiffres sont relativement stables depuis 1976 selon l'institut Gallup. Soulignons le fait que ces opinions mitigées au niveau national cachent toutefois de fortes disparités d'un État à l'autre. Par exemple, au Mississippi, État peuplé de près de 3 millions d'habitants et à l'origine de l'annulation de la décision Roe v. Wade, l'avortement n'est plus pratiqué que par une seule clinique depuis 2006. Dans cet État, en 2014, 59% de la population estimaient que l'avortement devrait être interdit dans tous ou la plupart des cas[5].

Le soutien à l'avortement en détail

Le soutien de l'accès sans restriction à l'avortement est encore plus massif chez les femmes (84%, contre 71% pour les hommes). Les hommes souhaitent davantage une limitation du droit à l'IVG (24% contre 14% des femmes) et principalement une restriction stricte à certaines situations, comme le viol ou un danger pour la vie de la mère (17% contre 11%).

La religion joue également un rôle important dans le positionnement des Français vis-à-vis de cette question, mais les divergences apparaissent surtout en fonction du niveau de pratique religieuse : 73% des personnes se disant croyantes soutiennent l'IVG sans restriction, soit seulement 5 points de moins que la moyenne nationale. Les croyants qui se déclarent pratiquants réguliers sont en revanche nettement moins favorables à l'IVG : seuls 40% d'entre eux souhaitent qu'il soit possible dans tous les cas, contre 36% préférant que ce droit soit restreint et 17% qu'il soit entièrement interdit.

[1] Données collectées par le Guttmacher Institute, publiées le 15 juin 2022. <https://www.guttmacher.org/article/2022/06/long-term-decline-us-abortion-reverses-showing-rising-need-abortion-supreme-court>

[2] Sondage Monmouth University Poll, publié le 28 juin 2022. https://www.monmouth.edu/polling-institute/documents/monmouthpoll_us_062822.pdf/

[3] Verbatim issu de l'étude OpinionWay

[4] Sondage Gallup, publié en mai 2022. <https://news.gallup.com/poll/1576/abortion.aspx>

[5] Religious Landscape Study 2014, Pew Research Center, publié le 12 mai 2015.

En France et aux États-Unis, des réactions très différentes au renversement de la législation sur l'avortement

De part et d'autre de l'Atlantique, les réactions à la décision de la Cour suprême ont varié. En France, c'est le monde politique qui s'est manifesté. Les groupes parlementaires Ensemble! et NUPES ont demandé l'inscription du droit à l'avortement dans la Constitution française. Cette proposition fait l'objet d'une approbation massive des Français (79%), près de la moitié d'entre eux (45%) souhaitant même que cela ait lieu le « plus vite possible ». Les électeurs de Jean-Luc Mélenchon (85%) et d'Emmanuel Macron (85%) à la dernière élection présidentielle sont les plus favorables à cette modification de la Constitution (contre 67% des électeurs de Valérie Pécresse et 54% de ceux d'Éric Zemmour).

Aux États-Unis, de nombreuses voix d'élus se sont élevées contre cette décision. Mais la poursuite du combat politique divise la population. Seuls 46% des Américains souhaitent le recours à un vote au Congrès pour rétablir le droit à l'avortement dans tout le pays, tandis que 44% préfèrent laisser le choix aux États[1].

C'est davantage la société civile, en particulier le monde économique, qui s'est emparée du sujet, pour pallier les conséquences concrètes du revirement de la Cour Suprême. Plusieurs solutions ont été proposées par des entreprises et des citoyens américains aux femmes désirant avorter dans les États où cela leur est désormais interdit. Nous avons soumis les principales mesures envisagées au jugement des Français :

- Certaines entreprises, comme Apple, Uber ou H&M, ont annoncé une aide financière pour leurs employées désirant avorter (en finançant leur voyage dans un autre État par exemple) : cette solution est largement approuvée par les Français (80%, dont 48% l'approuvant « tout à fait »). En revanche, seuls 51% des Américains soutiennent ce type d'initiative[2].

- Autre solution proposée, le recours à des cliniques qui expédient par voie postale des pilules abortives dans les États où l'avortement est illégal. Sur ce point, les Français se montrent plus mitigés : 49% approuvent et autant désapprouvent (49%). Cette solution rencontre une opposition nette aux États-Unis (63% sont contre[3]).
- Du côté des militants anti-avortement américains, certains ont proposé aux femmes souhaitant avorter d'adopter leur bébé : une courte majorité de Français se dit opposée à cette solution (55%, dont 31% n'approuvent « pas du tout »), contre 43% d'opinions favorables.

Conclusion

En matière d'IVG, l'hypothèse d'un revirement de la législation française comparable à celui intervenu aux États-Unis semble assez peu crédible aux yeux des Français. Une majorité juge improbable une interdiction de l'avortement dans l'hexagone (58%). Selon une personne interrogée, « les problèmes des USA en ce qui concerne l'avortement ne concernent pas la France[4] ». Toutefois, les jeunes âgés de moins de 35 ans se montrent plus prudents : seuls 50% d'entre eux jugent cela improbable contre 61% de leurs aînés âgés de 35 ans et plus.

[1] Sondage Monmouth University Poll, publié le 28 juin 2022. https://www.monmouth.edu/polling-institute/documents/monmouthpoll_us_062822.pdf/

[2] Sondage Morning Consult, publié le 7 juillet 2022. <https://morningconsult.com/2022/07/07/companies-response-roe-v-wade/>

[3] Sondage Marist Poll, publié le 20 janvier 2022. <https://www.kofc.org/en/newsroom/polls/americans-support-legal-limits-on-abortion.html>

[4] Verbatim issu de l'étude OpinionWay

CE QU'IL FAUT RETENIR

72% des Français ne sont « pas du tout d'accord » avec l'annulation de la décision Roe v. Wade par la Cour Suprême américaine.

78% des Français estiment que l'avortement devrait être possible dans tous les cas, contre 35% des Américains.

58% des Français jugent une interdiction de l'avortement improbable dans l'hexagone.

Clément ROYAUX

Chargé d'études

Département Opinion, Politique et Corporate

“opinionway

A PROPOS DU GROUPE OPINIONWAY

Créé en mars 2000, pionnier de la digitalisation des études, OpinionWay innove dans les études Marketing et d'Opinion et développe l'agilité dans les modes d'approches (panels en ligne, communautés digitales, hybridation des données et Social Media Intelligence).

Né en France et capable d'intervenir sur les cinq continents, OpinionWay a des implantations au Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), en Europe de l'Est (Pologne) et en Afrique Subsaharienne (Côte d'Ivoire). Le Groupe intervient dans la compréhension des publics, des marchés, des marques ; dans la recherche de produits et de services, pour des clients se développant en France comme à l'international auprès de cibles BtoB et BtoC.

OpinionWay est membre actif d'Esomar, certifié depuis 2009 ISO 20252 par l'AFNOR et membre de CroissancePlus.

“opinionway